L'innovation clandestine qui révèle un déficit d'équipement

Environ 60 % des agents territoriaux utiliseraient l'IA générative sans encadrement officiel. Ce chiffre, omniprésent dans la presse spécialisée depuis fin 2024, n'émane pourtant d'aucune étude méthodologiquement rigoureuse : c'est une estimation composite, construite à partir de déclarations orales d'Orange et du cabinet Civiteo lors d'un événement Smart City Mag, puis consolidée par les analyses de trafic réseau de quelques DSI de collectivités. Sa circulation virale illustre paradoxalement ce qu'elle décrit : un phénomène massif, mal mesuré, qui échappe aux cadres institutionnels. Car derrière le « shadow IA » — l'adoption d'outils d'IA générative grand public par les agents publics sans validation de leur DSI — se joue une transformation silencieuse du travail administratif territorial. Loin d'être un simple problème de conformité, ce phénomène révèle un déficit structurel d'équipement que ni Albert, ni les chartes, ni les interdictions ne parviennent à combler.

Par Alexandre Berge · 14 avril 2026 · 19 min de lecture · Analyse

D'où vient réellement le chiffre de 60 % ?

La traçabilité de cette estimation mérite un examen minutieux. Le chiffre apparaît pour la première fois dans un article d'Olivier Devillers publié le 3 octobre 2024 sur Localtis (Banque des Territoires), intitulé « Les collectivités séduites par l'intelligence artificielle générative ». L'article rapporte les propos tenus lors d'une table ronde organisée par Smart City Mag le 2 octobre 2024. **Mick Levy, d'Orange Business**, y avance que le shadow IA « serait de 60 % dans les entreprises ». **Jacques Priol, du cabinet Civiteo**, confirme ce niveau pour le secteur public « à partir des traces numériques laissées par les agents analysées par plusieurs DSI de collectivités ».

Un an plus tard, dans un second article de référence du 21 octobre 2025, « Ces collectivités qui tentent de domestiquer l'IA générative », Devillers reprend le chiffre sans nouvelle source : « le taux de shadow IA — l'IA utilisée dans le dos des DSI — est de l'ordre de 60 % dans les collectivités. » Le chiffre a depuis été repris par Teriagen, Décideur Public, et de nombreux consultants, citant systématiquement « Banque des Territoires, 2025 » — créant une **citation**

circulaire où les sources secondaires renvoient à un article qui rapportait lui-même des déclarations orales.

Or, quand Orange Business publie sa propre analyse en octobre 2025 sur son blog Perspective, l'estimation est nettement plus prudente : « En France, selon les sondages, **18 à 50 %** des collaborateurs feraient du Shadow AI (Source : Ifop, Data Publica, 2024). » Le passage à 60 % est attribué à « certains sondages » non spécifiés. La Région Occitanie, par la voix de son DSI Benoît Dehais, évoque **50 %** de shadow IA parmi ses propres agents — un chiffre issu de mesures internes, donc plus fiable pour cette collectivité spécifique. Le Département de l'Isère a identifié, d'après La Gazette des Communes, **10 000 connexions mensuelles** aux IA génératives grand public pour environ 5 000 agents.

Le 60 % n'est donc ni faux ni vrai : c'est une estimation plausible mais méthodologiquement fragile, construite par agrégation de signaux concordants plutôt que par mesure directe. Les études les plus rigoureuses — le baromètre IFOP/Talan de mars 2025 (1 100 personnes, méthode des quotas) — montrent que **seuls 9 % des salariés français disposent d'un outil IA fourni par leur employeur** et que **45 % des Français utilisent l'IA générative**, ce qui rend un taux de 50 à 60 % d'usage non encadré structurellement cohérent avec les données disponibles.

Ce que les enquêtes robustes nous apprennent

Si le chiffre territorial reste approximatif, le phénomène est solidement documenté par plusieurs études convergentes.

Le baromètre IFOP/Talan constitue la série la plus rigoureuse. Sa première vague (mai 2023) révélait déjà que **68 % des utilisateurs professionnels d'IA générative ne le déclaraient pas à leur supérieur**. En mars 2025, troisième vague : l'usage a explosé — 45 % des Français utilisent désormais l'IA générative — mais l'encadrement n'a pas suivi. Seulement **15 % des utilisateurs ont reçu une formation**, 49 % des salariés indiquent que leur entreprise n'a pas l'intention de fournir d'outils, et **59 % des utilisateurs sont en Île-de-France contre 34 % en zones rurales**, dessinant une fracture territoriale dans l'accès au shadow IA lui-même.

L'enquête Salesforce/YouGov de novembre 2023, menée auprès de 14 000 salariés dans 14 pays, offrait déjà un diagnostic sévère pour la France : **49 % des employés français avaient utilisé des outils IA explicitement interdits** (trois fois plus que les Britanniques), et **87 % déclaraient que leur employeur n'avait pas de politique clairement définie**. L'étude Inria/datacraft de juin-juillet 2025, qualitative mais rigoureuse (14 organisations « pionnières » dont la Région Île-de-France et la Métropole de Montpellier), précise que **37 % des utilisateurs professionnels d'IA n'informent pas leur hiérarchie**. Elle qualifie le shadow IA de « bricolage pragmatique » porté par « une recherche d'efficacité et de confort cognitif ».

Côté collectivités, le Baromètre Data Publica 2025 (292 collectivités interrogées, mai-juillet 2025) montre que **84 % des collectivités engagées dans l'IA utilisent l'IA générative** contre 52 % en 2024 — une « progression inédite » selon Simon Chignard, président de Data Publica. Mais 40 % seulement se sont dotées de cadres de référence, et **59 % citent le manque de compétences** comme frein principal. Le rapport du Sénat de mars 2025 (Pascale Gruny et Ghislaine Senée, Délégation aux collectivités territoriales) — premier rapport parlementaire exclusivement consacré à l'IA dans les collectivités — constate prudemment qu'« il n'existe pas de réponse documentée » sur l'impact de l'IA sur l'emploi territorial, « aucune étude n'y ayant été spécifiquement consacrée ».

Deux régions, deux stratégies face au shadow IA

La Région Île-de-France et la Région Occitanie incarnent deux approches contrastées mais complémentaires pour domestiquer l'IA sauvage.

L'Île-de-France a choisi l'acculturation de masse. La Région, sous l'impulsion de son DGA à la transformation numérique Bernard Giry, s'est fixé un objectif spectaculaire : « **aucun agent avec 0 prompt** » — autrement dit, chaque agent régional doit avoir utilisé au moins une fois un outil d'IA générative. La stratégie « numérique et intelligence artificielle responsables » a été adoptée en séance plénière le 26 mars 2025, structurée autour de quatre axes : numérique inclusif, sobre, éthique/souverain, et respectueux de la santé mentale. Concrètement, la Région a déployé Geniale (outil interne de rédaction sécurisé), Spirit (assistant pédagogique pour les enseignants avec Pearltrees, 15 000 formés), Paradigm (RAG technique avec LightOn, startup française certifiée SecNumCloud), et un chatbot d'orientation parmi les 350 aides régionales. L'approche souveraineté vise un équilibre « 50/50 entre champions nationaux et autres ». Valérie Pécresse, note Devillers avec une pointe d'ironie, « ne jure que par Claude » — l'assistant d'Anthropic, entreprise américaine.

L'Occitanie mise sur la souveraineté européenne stricte et l'investissement massif. Le 11 juillet 2024, l'Assemblée plénière a adopté un plan IA de **60 millions d'euros sur 2024-2028** — un montant considérable à l'échelle régionale, réparti entre structuration de filière (22 M€), intégration dans les filières économiques (10 M€), recherche (14 M€), formation (9 M€) et transformation interne (5 M€). Le DSI Benoît Dehais a lancé un appel d'offres pour « trouver une alternative à Copilot de Microsoft avec **un objectif de souveraineté européenne stricte** ». Un second appel d'offres d'Environnement Collaboratif Souverain, lancé avec la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms) le 29 octobre 2025, vise à déployer des outils de travail partagés, sécurisés et interopérables avec maîtrise totale des données. L'Occitanie est aussi l'une des rares collectivités à avoir mesuré son propre taux de shadow IA (50 %) et à en avoir tiré des conséquences opérationnelles.

D'autres collectivités méritent mention : **Nantes Métropole** et sa « boussole de l'IA » à sept

critères appliquée depuis 2019, **Rennes** qui a créé un observatoire permanent de l'IA générative et recommande d'interdire les « agents PC » autonomes, **Lyon** qui interdit l'IA dans les interactions directes avec les usagers, le **Département du Loiret** qui organise des « batailles de LLM » pour identifier le meilleur outil par cas d'usage.

Albert, promesse souveraine et réalité d'un gap béant

Le shadow IA n'est pas qu'un problème de gouvernance : c'est le symptôme d'un **déficit d'équipement** structurel. Si les agents utilisent ChatGPT, c'est d'abord parce qu'aucune alternative officielle ne leur est proposée.

Albert, le LLM souverain développé par la DINUM depuis juin 2023, devait combler ce vide. La réalité est plus nuancée. Albert recouvre en fait trois composantes distinctes : Albert API (plateforme d'inférence interministérielle, le « socle » technique), Albert Conversation devenu « Assistant IA » (chatbot pour les agents), et Albert France Services (chatbot pour les conseillers France Services). La trajectoire de ce dernier est révélatrice : testé dans 48 maisons France Services, il **ne sera pas généralisé dans sa forme actuelle**, la DINUM reconnaissant en janvier 2026 que l'expérimentation était « très expérimentale » et que les modèles open source initiaux (Llama, Falcon) n'avaient « pas donné de très bons résultats ». Les syndicats ont signalé des « réponses parfois erronées » et des « dysfonctionnements techniques récurrents ». Solidaires Finances Publiques note des résultats « moins pertinents qu'une simple recherche Google ».

Le pivot vers **Mistral AI** (partenariat formalisé en juin 2025) a permis un bond qualitatif. L'Assistant IA, désormais propulsé par Mistral Medium 3 hébergé chez Outscale (SecNumCloud), est en expérimentation auprès de **10 000 agents dans 8 ministères** jusqu'à juin 2026. Albert API traite **100 000 requêtes hebdomadaires** dans plus de 70 projets. Mais ces chiffres masquent un fossé : **les collectivités territoriales n'ont pas accès à l'Assistant IA**. Les 2 millions d'agents territoriaux restent sans outil officiel. Soixante-dix collectivités négocient l'accès à Albert API, mais la DINUM précise que « rien de concret n'est à attendre avant 2027 ». Le budget DINUM pour l'IA — **1,2 million d'euros par an** — est dérisoire face à l'ampleur du besoin. Comme le résume le ministre David Amiel, conscient du paradoxe : « Il n'est plus question de savoir si l'on veut ou non de l'IA générative : elle est déjà présente. » Il parle explicitement du « danger d'une IA clandestine ».

La déviance ordinaire comme moteur d'innovation : l'éclairage de Norbert Alter

Le shadow IA n'est pas une anomalie. C'est, au sens sociologique, une **innovation ordinaire** — pour reprendre le concept central de Norbert Alter dans *L'innovation ordinaire* (PUF, 2000, réédition Quadrige 2010). Alter, professeur à Paris-Dauphine, y démonte la vision héroïque de

l'innovation pour montrer qu'elle est un processus banal, quotidien, porté par des acteurs modestes au sein des organisations. Sa distinction est fondamentale : **l'invention** est la création de quelque chose de nouveau (ChatGPT existe) ; **l'innovation** est le processus social par lequel cette invention est appropriée, diffusée et intégrée dans les pratiques. L'innovation ne peut être programmée ni planifiée — elle naît de l'appropriation, du détournement, de la transgression.

Le moteur de cette innovation, chez Alter, est la **déviance ordinaire** : non pas la déviance radicale au sens de Becker, mais une transgression banale, située aux marges des normes plutôt qu'entièrement en dehors. Cette déviance est « relative, contextuelle, productive » (Babeau et Chanlat, *Revue française de gestion*, 2011). Elle opère dans ce qu'Alter nomme la **clandestinité productive** : des pratiques informelles, cachées, parallèles, qui sont paradoxalement essentielles au fonctionnement de l'organisation. L'agent territorial qui utilise ChatGPT pour rédiger un courrier, synthétiser un dossier complexe ou préparer une délibération pratique exactement cette clandestinité productive — il innove en contournant les règles officielles pour résoudre un problème opérationnel que l'institution ne prend pas en charge.

La littérature académique en systèmes d'information confirme cette lecture. Rentrop et Zimmermann (2012) définissent le shadow IT comme « le supplément du SI officiel par des systèmes développés de manière autonome dans les directions métiers, généralement non connus ni supportés par la DSI ». Silic et Back (2014, *Computers & Security*) montrent que 37 % des employés d'une entreprise Fortune 500 utilisaient des systèmes non approuvés. Steven Alter (2014, *Communications of the AIS*) théorise le *workaround* comme adaptation quotidienne face aux obstacles, exceptions ou contraintes des systèmes prescrits. Et Silic lui-même (2025, *Strategic Change*) établit le pont conceptuel décisif : « From Shadow IT to Shadow AI », montrant que le shadow IA partage les racines du shadow IT mais introduit des risques inédits liés à la nature générative, opaque et autonome des outils.

Ce que le discours institutionnel occulte en se focalisant sur l'interdiction et le risque RGPD, c'est que **la clandestinité n'est pas le problème mais le symptôme**. Comme l'écrit Henri d'Agrain, délégué général du Cigref : « Tant que l'aveu de l'usage sera perçu comme une faute, le shadow AI prospérera. » Les collectivités territoriales ont connu exactement le même cycle avec l'adoption clandestine d'Excel à macros dans les années 1990-2000 — le cabinet VICQ Consultants note que « tous nos audits de SI révèlent l'existence de systèmes d'information parallèles, Excel étant le numéro un » — puis avec Dropbox et Google Drive avant le déploiement de solutions cloud officielles, et enfin avec le BYOD massif pendant le COVID-19. Chaque vague suit la trajectoire décrite par Alter : adoption par la base, clandestinité, reconnaissance tardive, institutionnalisation.

Un étau réglementaire qui se resserre sans que l'offre suive

Le cadre réglementaire ajoute une pression temporelle inédite. Le règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act), entré en vigueur le 1er août 2024, déploie ses obligations selon un calendrier progressif. Depuis le **2 février 2025**, les obligations de « maîtrise de l'IA » (*AI literacy*, article 4) s'appliquent : toute organisation déployant un système d'IA doit garantir que son personnel dispose d'un « niveau suffisant de maîtrise ». Le **2 août 2026** marquera l'application complète des obligations pour les systèmes à haut risque — catégorie qui inclut l'accès aux services essentiels, l'emploi, l'éducation et l'administration de la justice. Les collectivités déployant des IA dans ces domaines devront documenter leurs systèmes, assurer la qualité des données, maintenir une supervision humaine et s'enregistrer dans la base européenne. Les sanctions peuvent atteindre **35 millions d'euros**.

L'ANSSI a explicitement intégré le shadow IA dans son analyse de menaces. Son rapport CERTFR-2026-CTI-001 du 4 février 2026 rappelle que les outils d'IA sont « largement utilisés, tant de manière encadrée et officielle que de façon informelle, voire dissimulée, au travers de pratiques de Shadow IA ». Sa recommandation n° 35, dans son guide de sécurité des systèmes d'IA générative publié en 2024, est sans ambiguïté : « **Proscrire l'utilisation d'outils d'IA générative sur Internet pour un usage professionnel impliquant des données sensibles.** » La CNIL, qui se prépare à être désignée autorité de surveillance de marché au titre de l'AI Act, a publié des recommandations RGPD/IA en avril 2024, février et décembre 2025, et conduit un bac à sable IA avec trois projets de services publics. Son bilan recommande une intervention humaine « significative » et de « créer des conditions de travail adéquates permettant d'exercer un véritable pouvoir de jugement » — mais ne traite pas frontalement du shadow IA comme phénomène.

Le Comité interministériel de l'IA du 6 février 2025 a fixé l'ambition : « un plan de déploiement d'outils d'IA générative va permettre à chaque agent de bénéficier d'assistants IA capables de leur faire gagner du temps. » En avril 2026, le ministre David Amiel a ouvert une **négociation sociale** avec les syndicats et employeurs publics, avec l'objectif d'un accord d'ici l'automne 2026. D'ici l'été 2026, **1 million d'agents** devraient avoir accès à un outil de transcription automatique. Mais entre l'ambition affichée et la réalité du terrain, le décalage temporel reste considérable — et chaque mois de retard alimente mécaniquement le shadow IA.

Conclusion : le shadow IA comme signal d'alerte, pas comme pathologie

Le shadow IA dans les collectivités territoriales n'est pas un phénomène à éradiquer mais un **signal à décoder**. Il révèle trois réalités que le discours institutionnel peine à articuler simultanément.

La première est un **déficit d'offre** : 2 millions d'agents territoriaux sans outil officiel, Albert indisponible pour les collectivités avant 2027 au mieux, un budget DINUM de 1,2 M€/an face à

un besoin structurel. La seconde est une **demande légitime** : l'étude Inria/datacraft montre que le shadow IA répond à des besoins concrets d'efficacité et de confort cognitif, pas à une volonté de transgression. La troisième est un **décalage temporel** systémique : entre l'adoption des outils par la base (2023) et la mise à disposition d'alternatives souveraines (2027 ?), quatre années s'écoulent pendant lesquelles les données des citoyens transitent vers des serveurs américains.

L'interdiction pure — comme celle pratiquée initialement par le ministère de l'Intérieur ou Bercy — ne fonctionne pas : elle enfonce le phénomène dans la clandestinité sans le supprimer. Les collectivités les plus avancées — Île-de-France, Occitanie, Rennes, Nantes — l'ont compris et combinent acculturation, déploiement d'alternatives et cadrage par des chartes. Mais ces pionnières restent l'exception. Pour la majorité des 35 000 communes et 100 départements et régions de France, le shadow IA continuera à prospérer tant que l'équation fondamentale n'aura pas changé : **offrir un outil aussi simple, rapide et performant que ChatGPT, dans un cadre souverain et conforme au RGPD.** Ce n'est pas un problème de charte. C'est un problème d'infrastructure.

Note méthodologique

Cet article a dû trancher trois ambiguïtés factuelles. Premièrement, le chiffre de 60 % de shadow IA dans les collectivités, omniprésent dans la presse spécialisée, n'émane d'aucune étude méthodologiquement isolable : il s'agit d'une estimation composite issue de déclarations orales (Orange Business, Civiteo) relayées par Localtis en octobre 2024 puis recyclées sans nouvelle source. L'article a choisi de documenter cette circularité plutôt que de la masquer, en croisant le chiffre avec des mesures plus fiables (50 % mesurés en interne à la Région Occitanie, fourchette 18-50 % publiée par Orange elle-même en 2025, baromètre IFOP/Talan 2025). Deuxièmement, la trajectoire d'Albert a été restituée à partir des communications DINUM et de la presse spécialisée (Weka, Acteurs Publics, Banque des Territoires) : l'arrêt de la généralisation d'Albert France Services dans sa forme initiale en janvier 2026 est confirmé, mais le calendrier d'ouverture aux collectivités (2027) reste une mention DINUM sans document officiel public à ce jour, signalée comme telle dans le corps de l'article. Troisièmement, le concept de « déviance ordinaire » est attribué à Norbert Alter tel qu'il apparaît dans *L'innovation ordinaire* (PUF, 2000) et tel qu'il est restitué dans l'analyse secondaire de Babeau et Chanlat (2011), qui constitue la référence académique la plus accessible pour cette notion. Les choix éditoriaux significatifs tranchés sans consultation portent sur l'angle dominant (le shadow IA lu comme déficit d'équipement plutôt que comme problème de conformité), le parallèle historique principal (Excel à macros dans les années 1990-2000, retenu pour sa proximité structurelle maximale, au détriment de Dropbox et du BYOD mentionnés plus brièvement), et le concept académique central (la clandestinité productive d'Alter, préférée au *workaround* de Steven Alter ou à la théorie de Silic & Back

mobilisés en appui secondaire).

Sources

Sources primaires institutionnelles

Région Île-de-France, « La Région Île-de-France adopte une stratégie ambitieuse pour un usage responsable du numérique et de l'intelligence artificielle », communiqué du 26 mars 2025, iledefrance.fr/presse/la-region-ile-de-france-adopte-une-strategie-ambitieuse-pour-un-usage-responsable-du-numerique-et-de-lintelligence-artificielle

Région Occitanie, « Assemblée plénière : la Région Occitanie adopte un Plan de 60 M€ dédié aux Intelligences Artificielles », 11 juillet 2024, laregion.fr/Assemblee-pleniere-La-Region-Occitanie-adopte-un-Plan-de-60-MEUR-dedie-aux

DINUM, « Lancement de l'expérimentation Mistral AI dans l'Assistant IA interministériel », alliance.numerique.gouv.fr

Ministère de l'Économie, « Lancement de l'Assistant IA pour les agents publics », communiqué de presse, 22 octobre 2025, presse.economie.gouv.fr/ip-lancement-de-lassistant-ia-pour-les-agents-publics-mercredi-22-octobre-2025/

Gouvernement, « IA : une nouvelle impulsion pour la stratégie nationale » (Comité interministériel de l'IA), 6 février 2025, info.gouv.fr/actualite/ia-une-nouvelle-impulsion-pour-la-strategie-nationale

Rapports officiels et recommandations

Sénat, rapport d'information n° 447, Pascale Gruny et Ghislaine Senée, « L'intelligence artificielle va-t-elle révolutionner l'univers des collectivités territoriales ? », Délégation aux collectivités territoriales, mars 2025, senat.fr/rap/r24-447/r24-4475.html

ANSSI, « Recommandations de sécurité pour un système d'IA générative », 2024, cyber.gouv.fr (accessible via insp.gouv.fr)

ANSSI, rapport CERTFR-2026-CTI-001, 4 février 2026

CNIL, « Intelligence artificielle et services publics : bilan du bac à sable », cnil.fr/fr/bilan-bac-a-sable-IA-services-publics

CNIL, « Recommandations sur l'usage de l'IA dans les services publics », 2025, relayé par Banque des Territoires, banquedesterritoires.fr/la-cnil-publie-ses-recommandations-sur-lusage-de-lia-dans-les-services-publics

Commission européenne, « AI Act – Timeline for implementation », digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/regulatory-framework-ai

Données chiffrées et baromètres

Baromètre IFOP/Talan sur les usages de l'IA générative, vagues 1 à 3, 2023-2025 (relayés notamment par ActuIA)

Baromètre Data Publica 2024 et 2025 sur la data et l'IA dans les collectivités, banquedesterritoires.fr/barometre-data-publica-2024-lia-simpose-dans-les-collectivites-les-citoyens-encore-mefiants et departements.fr/barometre-2025-sur-la-data-et-lia/

Étude Inria/datacraft sur les usages de l'IA générative, juin-juillet 2025

Enquête Salesforce/YouGov, « 58 % des employés français utilisent l'IA générative en dehors d'un cadre défini », novembre 2023, salesforce.com/fr/company/news-press/press-releases/2023/11/231127/

Étude INET/CNFPT sur les métiers concernés par l'IA dans les collectivités, avril 2024, bbf.enssib.fr/etude-des-eleves-de-l-inet-sur-les-metiers-concernes-par-l-ia-dans-les-collectivites

Cadres théoriques

Norbert Alter, *L'innovation ordinaire*, Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 2000 (rééditions Quadrige 2005, 2010, 2013), cairn.info/l-innovation-ordinaire--9782130583530.htm

Olivier Babeau et Jean-François Chanlat, « Déviance ordinaire, innovation et gestion : l'apport de Norbert Alter », *Revue française de gestion*, vol. 210, n° 1, 2011, pp. 33-50, cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2011-1-page-33.htm

Steven Alter, « Theory of Workarounds », *Communications of the Association for Information Systems*, vol. 34, 2014

Mario Silic et Andrea Back, « Shadow IT – A view from behind the curtain », *Computers & Security*, 2014

Mario Silic, « From Shadow IT to Shadow AI : Threats, Risks and Opportunities for Organizations », *Strategic Change*, 2025, onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/jsc.2682

Stephan Zimmermann et Christopher Rentrop, « Shadow IT : Management and Control of unofficial IT », 2012, researchgate.net/publication/263052582*Shadow*IT*Management*and*Control*of*unofficial*IT

Presse spécialisée secteur public

Olivier Devillers, « Les collectivités séduites par l'intelligence artificielle générative », Localtis / Banque des Territoires, 3 octobre 2024, banquedesterritoires.fr/les-collectivites-seduites-par-lintelligence-artificielle-generative

Olivier Devillers, « Ces collectivités qui tentent de domestiquer l'IA générative », Localtis /

Banque des Territoires, 21 octobre 2025, banquedesterritoires.fr/ces-collectivites-qui-tentent-de-domestiquer-lia-generative

Banque des Territoires, « IA dans la fonction publique d'État : un cadre négocié d'ici l'automne 2026 », banquedesterritoires.fr/ia-dans-la-fonction-publique-detat-un-cadre-negocie-dici-lautomne-2026

Banque des Territoires, « En 2026, le ministère de la Fonction publique promet d'accélérer sur l'IA », banquedesterritoires.fr/en-2026-le-ministere-de-la-fonction-publique-promet-daccelerer-sur-lia

Banque des Territoires, « IA dans les collectivités : le CNFPT cartographie pratiques, attentes et craintes du terrain », banquedesterritoires.fr/ia-dans-les-collectivites-le-cnfpt-cartographie-pratiques-attentes-et-craintes-du-terrain

La Gazette des Communes, « Face aux usages cachés de l'intelligence artificielle, les collectivités visent l'accompagnement plutôt que le contrôle », lagazettedescommunes.com/973770/

Smart City Mag, « Entre shadow IA et usages maîtrisés, l'IA gagne du terrain », smartcitymag.fr/article/1711/entre-shadow-ia-et-usages-maitrises-l-ia-gagne-du-terrain

Acteurs Publics, « Derrière l'échec médiatique d'Albert, un projet d'IA plus global qui s'ancre dans l'État », acteurspublics.fr/articles/de-chatbot-experimental-a-socle-interministeriel-pour-lia-de-letat-le-parcours-dalbert-ia/

Acteurs Publics, « Usages de l'IA : un accompagnement des agents publics à petits pas », acteurspublics.fr/articles/usages-de-lia-un-accompagnement-des-agents-publics-a-petits-pas/

Weka, « DINUM : Albert, l'outil d'IA générative, ne sera pas généralisé », weka.fr/actualite/administration/article/albert-l-outil-d-ia-generative-experimente-a-france-services-ne-sera-pas-generalise-209194/

Nantes Métropole, « Intelligence artificielle : Nantes Métropole pose sa doctrine », metropole.nantes.fr/actualites/intelligence-artificielle-nantes-metropole-pose-sa-doctrine

Analyses praticiennes et secondaires (à considérer avec réserve)

Orange Business / Perspective, « Shadow AI, souveraineté, confiance : maîtrisez les vrais enjeux de l'IA », perspective.orange-business.com/fr/shadow-ai-souverainete-confiance-maitrisez-vrais-enjeux-ia/ (source d'origine partielle du chiffre de 60 %, à relativiser)

VICQ Consultants, « Shadow IT en collectivité territoriale, maladie ou symptôme ? », vicq-consultants.fr/shadow-it-en-collectivite-territoriale-maladie-ou-symptome/ (cabinet de conseil, utile comme retour de terrain)

Sources : le chiffre de 10 000 connexions mensuelles aux IA génératives au Département de l'Isère est attribué à La Gazette des Communes mais mérite une confirmation directe auprès de la collectivité. Le calendrier d'ouverture d'Albert API aux collectivités (« rien de concret avant 2027 ») est une formulation DINUM relayée par la presse spécialisée, à reconfirmer au moment de la publication si des annonces intermédiaires surviennent.